

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim tenue à l'hôtel de ville, le 2 juillet 2019 à 20h, sous la présidence de Monsieur Marc Dubeau, maire.

Sont présents: M. Marc Dubeau, Maire
M. Bruno Guilbault, Conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, Conseillère
M. Mario Godbout, Conseiller
Mme Lucie Racine, Conseillère
M. Lawrence Cassista, Conseiller

Est absente : M. Luc Bergeron, Conseiller

Secrétaire d'assemblée : Mme Anick Patoine, directrice générale et secrétaire-trésorière

PUBLIC : 1

- 1. OUVERTURE**
- 2. ORDRE DU JOUR**
- 3. PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1.** Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.
- 4. TRÉSORERIE**
 - 4.1.** Comptes.
 - 4.2.** Office municipal de l'Habitation-Approbation du budget 2019.
 - 4.3.** Décréter une dépense maximale de 745 000\$ afin d'effectuer la reconstruction de la route des Carrières.
- 5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
 - 5.1.** Contrat d'entretien et la préparation des luminaires de rue, de parcs et terrains de jeux.
- 8. URBANISME**
 - 8.1.** Demandes d'approbation PIIA.
- 9. AFFAIRES NOUVELLES**
- 10. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

1. OUVERTURE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Monsieur Marc Dubeau, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

121-20190702

2. ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée

3. PROCÈS-VERBAUX

122-20190702

3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2019

Considérant que les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2019.

Adoptée

4. TRÉSORERIE

123-20190702

4.1. COMPTES

Considérant que le conseil prend acte de la liste des comptes payés (Réf :207-000) en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser les dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 3 juin 2019;

Considérant que le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

Il est proposé par Monsieur Lawrence Cassista et unanimement résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

Adoptée

124-20190702

4.2. OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'approuver le budget 2019 de l'Office Municipal d'Habitation (OMH) Côte-de-Beaupré ainsi que la contribution municipale afin d'assumer une partie du déficit de l'organisme après capitalisation au montant de 4 808\$ tel que transmis le 12 juin dernier auprès de la direction.

Adoptée

125-20190702

4.3. DÉCRÉTER UNE DÉPENSE MAXIMALE DE 745 000\$ AFIN D'EFFECTUER LA RECONSTRUCTION DE LA ROUTE DES CARRIÈRES

Il est proposé par Monsieur Mario Godbout et unanimement résolu de :

- a) Décréter une dépense maximale de 745 000\$ pour la reconstruction de la route des Carrières suite aux dommages survenus en 2017;
- b) Affecter cette future dépense aux surplus accumulés non affectés et au fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

126-20190702

5.1. CONTRAT D'ENTRETIEN ET LA RÉPARATION DES LUMINAIRES DE RUE, DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX

Considérant que la municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour procéder à l'entretien et la réparation des luminaires de rue, des parcs, terrains de jeux

et bâtiment municipaux;

Considérant que deux entreprises ont été invitées à soumissionner;

Considérant que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

Entreprises invitées	Prix de la soumission
Marc Tremblay, entrepreneur-électricien inc.	1225,63\$

Il est proposé par Madame Marie-Claude Bourbeau et unanimement résolu d'octroyer un contrat **au plus bas soumissionnaire**, Marc Tremblay, entrepreneur-électricien inc. au montant de 1225,63\$ tel que présenté dans la soumission datée du 20 juin 2019.

Adoptée

6. URBANISME

6.1. DEMANDES D'APPROBATION PIIA

127-20190702

6.1.1. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-501, AVENUE ROYALE

Considérant que la propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 501, avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Remplacer la galerie en façade. La nouvelle galerie fera toute la largeur de la façade et aura une profondeur de 5' au lieu de 4' comme c'est le cas actuellement ;
- ✚ La nouvelle galerie sera construite en bois traité ;
- ✚ Possibilité d'ajout d'un garde-corps, en bois peint blanc.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 501, avenue Royale.

Adoptée

128-20190702

6.1.2. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-401 CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que la propriétaire souhaite procéder à des travaux de construction d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 401, chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Construction d'un garage détaché en cour arrière au même emplacement que le hangar démoli;

- ✚ Dimensions : 24' X 36' (7,3m X 10,97m);
- ✚ Hauteur : 19'(5,8 m);
- ✚ Matériaux :
 - ✚ Revêtement extérieur : en planches de bois teint;
 - ✚ Toiture : tôle prépeinte ton de rouge.
 - ✚ La nouvelle construction aura sensiblement la même allure que l'ancien hangar.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs relatifs à l'implantation du bâti et ceux visant à harmoniser les nouvelles constructions au paysage architectural, sont en partie respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser la demande de permis qui concerne les travaux de construction d'un bâtiment accessoire à la propriété sise au 401, chemin du Cap-Tourmente **SI** la nouvelle toiture est en tôle prépeinte grise afin de s'harmoniser à la couleur de la toiture du bâtiment principal.

Adoptée

129-20190702

6.1.3. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-562, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de transformation du bâtiment principal sis au 562, avenue Royale;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Prolonger la toiture sous forme d'appentis à l'arrière du bâtiment ;
- ✚ Dimension du toit 27' X 14' ;
- ✚ Matériaux : bardeau d'asphalte noir ;
- ✚ Ajout d'un garde-corps en bois traité au patio existant.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser à la demande de permis qui concerne les travaux de transformation du bâtiment principal sis au 562, avenue Royale.

Adoptée

130-20190702

6.1.4. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-300 CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de modification d'un bâtiment accessoire sis au 300, chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale ;

Considérant qu'il est proposé de procéder à la démolition d'une section de 52' X 27' de la serre à partir de l'extrémité la plus près de la ligne latérale du lot. Une fois les travaux complétés, la serre mesurera 20' X 27'.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser à la demande de permis qui concerne les travaux de modification d'un bâtiment accessoire sis au 300, avenue Royale.

Adoptée

131-20190702

6.1.5. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-970, CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

Considérant que la propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 970, chemin du Cap-Tourmente ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et inventoriée au patrimoine bâti de la MRC ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Restauration de la galerie :
 - ✚ Remplacer le garde-corps de l'escalier en façade et de l'escalier latéral;
 - ✚ Remplacer les planches de bois et barrotins pourris;
 - ✚ Sabler les marches et le plancher de la galerie et les huiler (couleur bois naturel).
- ✚ Tous les travaux de restauration seront réalisés avec des éléments identiques à ceux déjà en place.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les objectifs, visant à préserver les caractéristiques architecturales du bâtiment et que les critères relatifs aux matériaux et aux couleurs, sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser à la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 970, chemin du Cap-Tourmente.

Adoptée

132-20190702

6.1.6. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-113, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 113, avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Remplacer la galerie en bois traité sur la façade et le mur latéral de la résidence, par une galerie de même forme et dimension en fibre de verre.
- ✚ Dimension 240'' X 188'', profondeur 63'';

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser à la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation d'une composante extérieure du bâtiment principal sis au 113, avenue Royale.

Adoptée

133-20190702

6.1.7. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-733, BOULEVARD 138

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 733, boulevard 138 ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est immédiatement contiguë à l'emprise de la route 138, jusqu'à concurrence d'une distance de 100 mètres ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Remplacer 10 fenêtres au rez-de-chaussée ;
- ✚ Fenêtres actuelles en bois à guillotine ;
- ✚ Nouvelles fenêtres en PVC blanc à battant ;
- ✚ Les 6 nouvelles fenêtres pour la verrière en cour arrière auront du carrelage.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser à la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation du bâtiment principal sis au 733, boulevard 138..

Adoptée

134-20190702

6.1.8. DEMANDE D'APPROBATION PIIA-330, AVENUE ROYALE

Considérant que le propriétaire souhaite procéder à des travaux de rénovation d'une composante extérieure et de rénovation du bâtiment principal sis au 330, avenue Royale ;

Considérant que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #381-2015, que celle-ci est adjacente au parcours mère à haute valeur patrimoniale et située dans un îlot déstructuré ;

Considérant qu'il est proposé de procéder aux travaux suivants :

- ✚ Mise aux normes des marches de l'escalier sur le mur latéral de la propriété. Les travaux seront réalisés avec des matériaux similaires que ceux déjà en place. Garde en aluminium et marches en bois.
- ✚ Réfection de la toiture en tôle grise par du bardeau d'asphalte gris.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme juge que les critères et objectifs, visant à préserver le paysage culturel et à conserver les caractéristiques associées au type de bâti sont respectés ;

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu d'autoriser à la demande de permis qui concerne les travaux de rénovation d'une composante extérieure et de rénovation du bâtiment principal sis au 330, avenue Royale.

Adoptée

7. AFFAIRES NOUVELLES

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

135-20190702

9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 2 juillet 2019 à 20h12.

Adoptée

Je, Monsieur Marc Dubeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Président

Secrétaire

Marc Dubeau, maire

Anick Patoine, directrice générale et
secrétaire-trésorière